

La filière du plant de pomme de terre en France,

Le savoir-faire français:

Le Sanitaire au service de la Compétitivité

Jean-François ROUSSEL

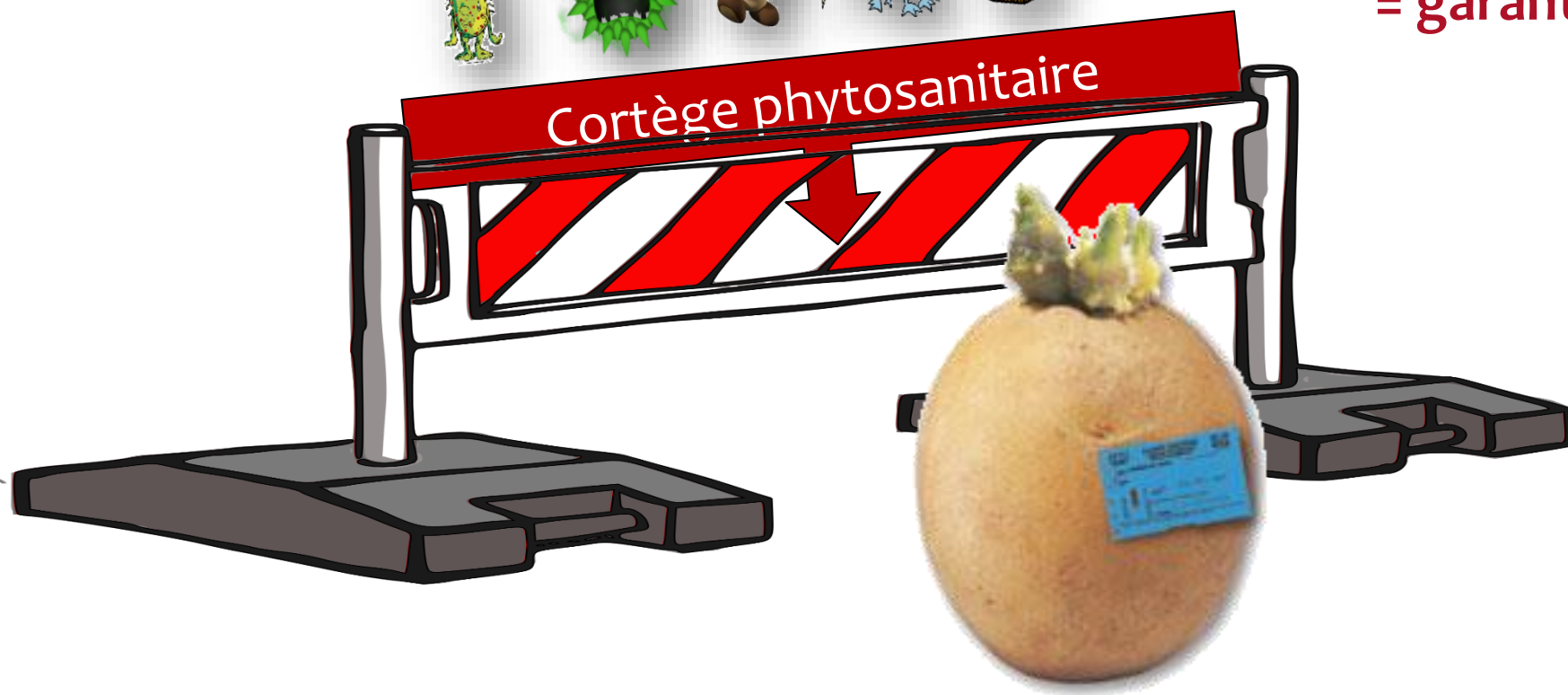
Président section pomme de terre SEMAE

Vice-Président FN₃PT

La pomme de terre exposée à un important cortège de bioagresseurs nécessitant une bio-vigilance accrue



**Contrôle à 100% officiel des
plants de pomme de terre
basé sur le sanitaire
= garantie essentielle**

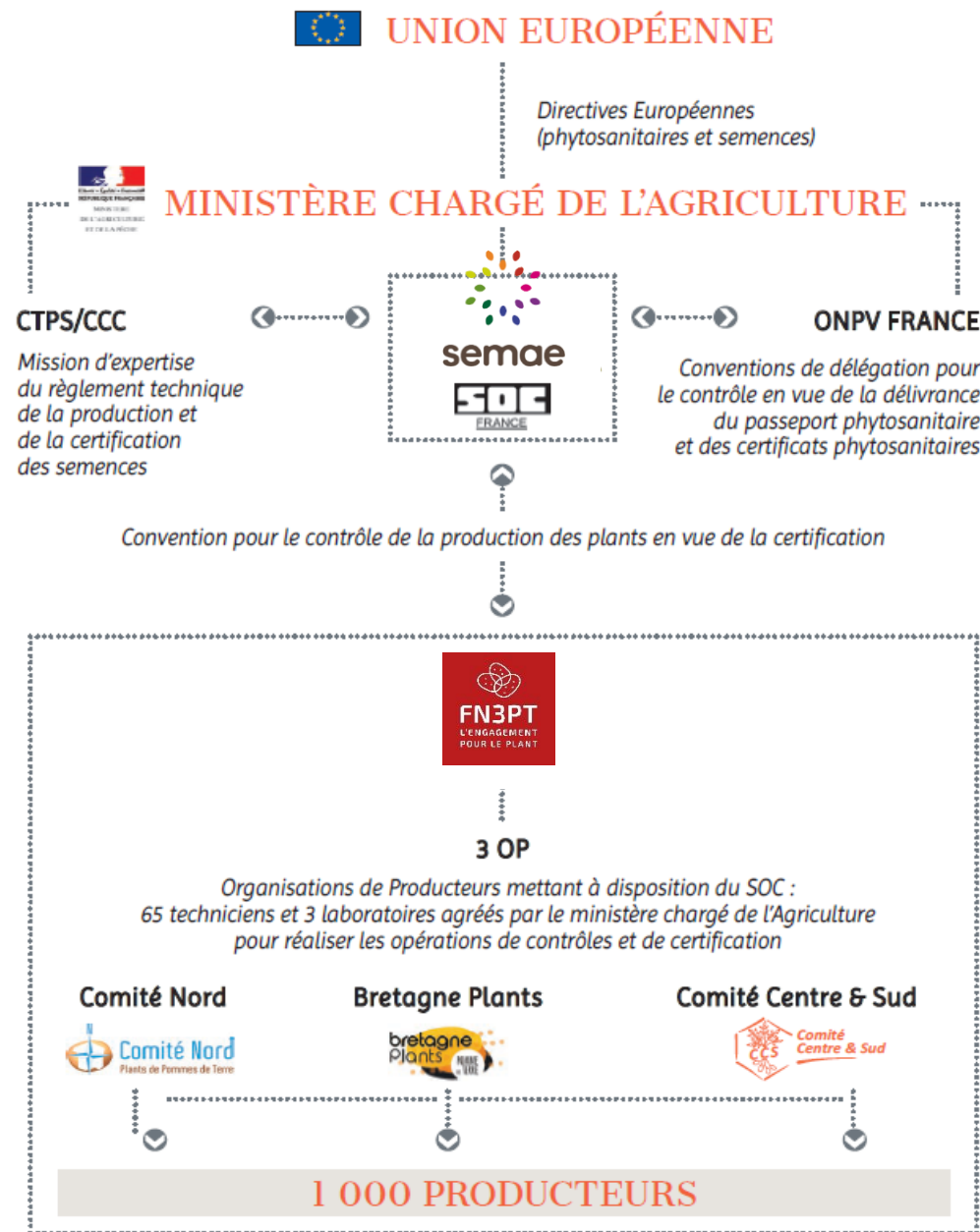


Rappel historique sur l'organisation de la production de plants en France



- Dans les **années 1920**, création des premiers syndicats de producteurs de plants de pommes de terre en Bretagne
- **1932** création de la FN3PT et dépôt des statuts le **27 janvier 1933**
- Reconnaissance officielle de la FN3PT par arrêté du Ministre de l'Agriculture le **13 avril 1934** confiant à la FN3PT « le fonctionnement du contrôle des cultures de plant » sous l'autorité d'une « commission technique de contrôle » établissant un règlement (agréé par la FN3PT et approuvé par le Ministre).
- Création du SOC en **1962**. La FN3PT opérateur historique met alors par convention ses moyens à dispositions du SOC puis en **2018** devient prestataire du SOC en charge des inspections et des analyses.

Une organisation interpro forte en lien avec les pouvoirs publics



SOC: service technique au sein de SEMAE pour remplir une mission de service public

- En charge du contrôle officiel de la qualité et de la certification des semences et de l'octroi de l'autorisation de délivrer les passeports phytosanitaires.
- Service dirigé par un fonctionnaire nommé par le Ministère de l'agriculture et détaché auprès de l'interprofession.
- Désigné comme autorité compétente au titre des exigences du règlement santé des végétaux (2016/2031), du règlement contrôle officiel (2017/625) et du Code Rural.
- Contrat d'objectif et de performance avec l'Etat en cours de discussion

Zones de production, un terroir à protéger

1

- 24 163 ha (chiffres 2020)

2

- 800 structures de production de plants

3

- 3 organisations de producteurs (OP) + AOP

4

- 650 000 tonnes de production

5

- 230 000 tonnes exportées sur 70 pays

6

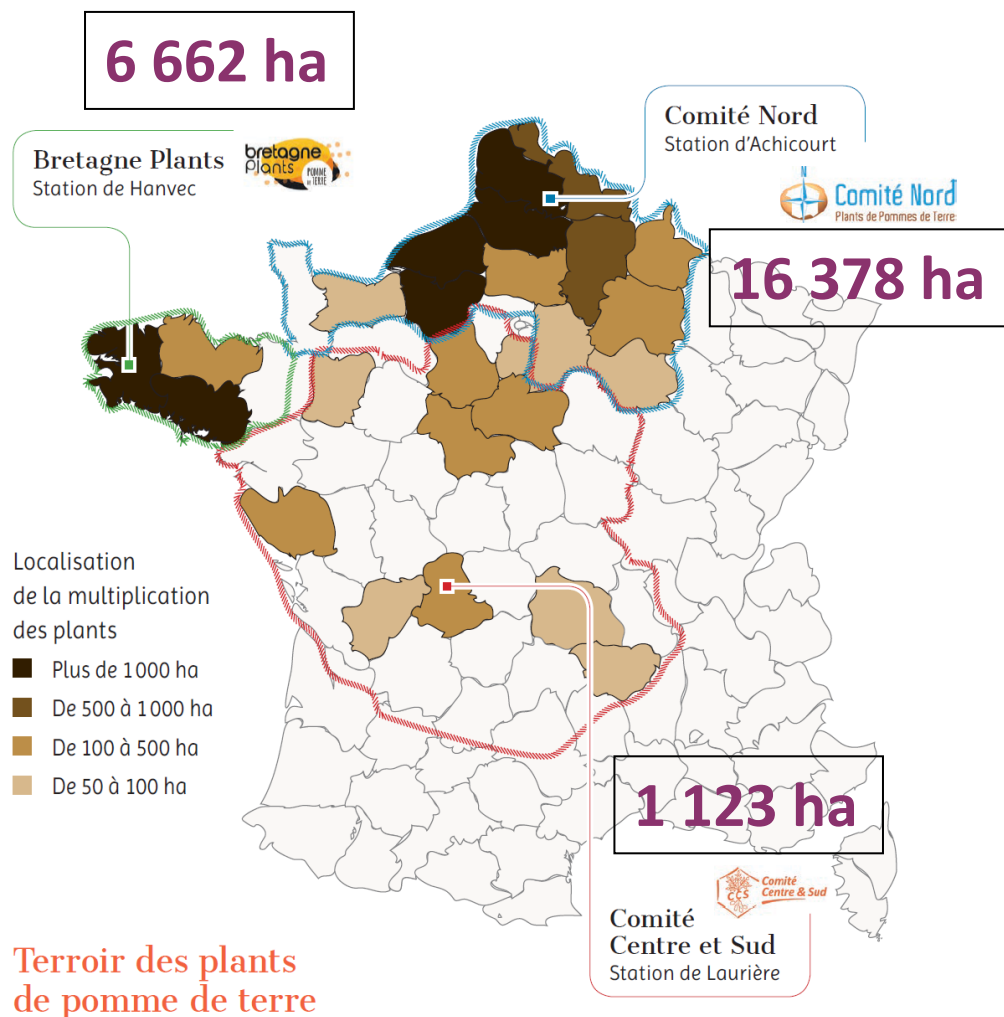
- 500 variétés multipliées

7

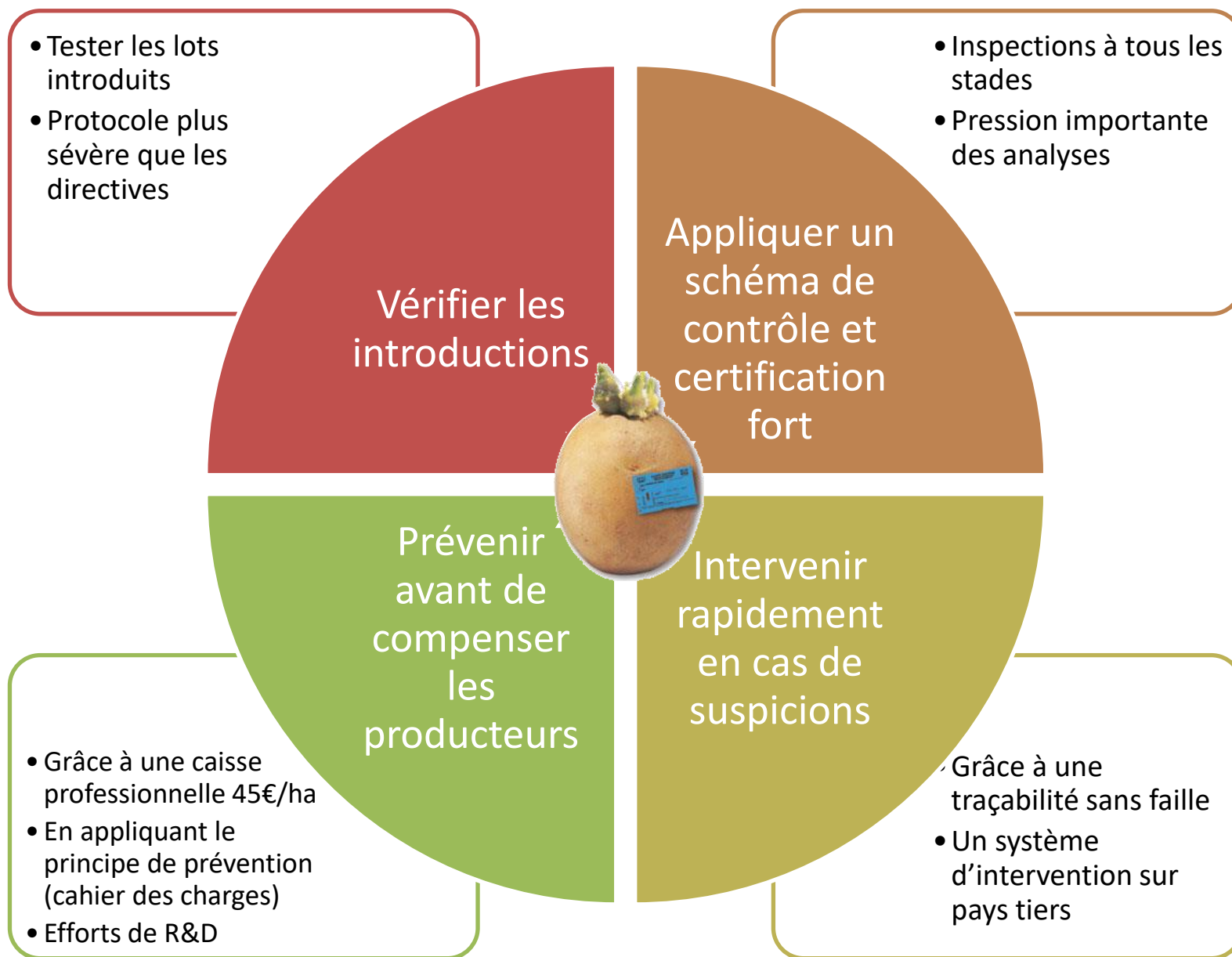
- 4 obtenteurs

8

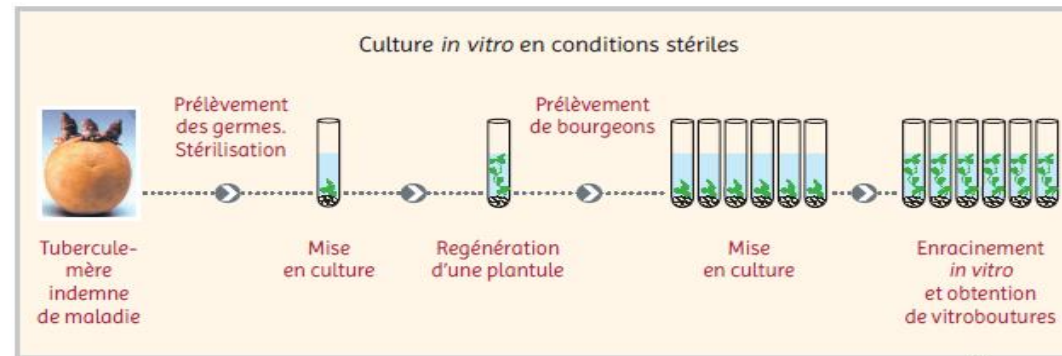
- 52 collecteurs + 220 PV



Les leviers pour préserver la qualité sanitaire du plant



Des contrôles à toutes les étapes de la multiplication



Culture sous tunnel insectproof et sur substrat désinfecté



Générations (max. 9 au champ)	G0
	G1
	G2
	G3
	G4
	G5
	G6
	G7
	G8
	G9

Catégorie	Classe
(max. 1 dans une installation protégée)	PBTC
Pré-base (max. 4 générations au champ)	PB
	PB
	PB
	PB
Base (max. 4 et 7 générations au champ avec les Pré-bases)	S
	SE
	E
Certifiée (max. 2 générations au champ dans une même entité de production)	A ou B
	A ou B

Les laboratoires plant de pomme de terre

- **Un réseau de laboratoires agréés** (les 3 laboratoires OP sont accrédités 17025 et agréés par le MAAF)

Comité Nord



Station d'Achicourt



Bretagne-Plants



Station Hanvec



Comité Centre-et-Sud



Station de Laurière



- **Une coordination nationale : FN3PT** animation et suivi des laboratoires, informatique, R&D



Une équipe R&D et une UMT FN3PT-INRA



Rennes-Le Rheu (35) et Ploudaniel (29)

Virologie : Laurent Glais
Bactéries, nématodes et autres ONR : Anne-Claire Le Roux
Bactéries pectinolytiques : Valérie Hélias
Agents d'altérations superficielles : Karima Bouchek
Génétique : Sylvie Marhadour

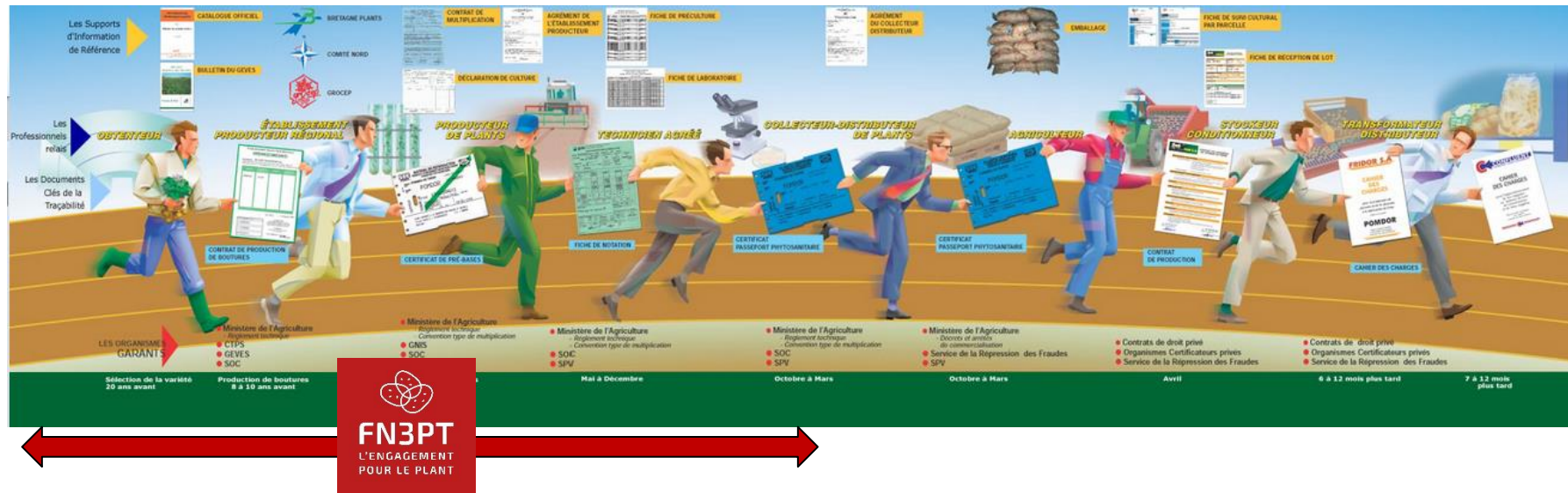
Analyses laboratoires



Chaque année :

- 70 000 analyses de terre pour vérifier l'absence des nématodes à kystes
- 2 million de tests ELISA pour virus
- 2x 20 000 analyses bactéries de quarantaine
- 2 000 analyses microbiologiques

Un schéma traçé de A à Z



Chaque année, 100% :

- Des parcelles sont géoréférencées par GPS
- Les notations des inspections cultures sont enregistrées
- Les inspections sur lots sont enregistrées
- Les analyses laboratoires sont enregistrées

Système complètement informatisé pour garantir la certification et la traçabilité à la parcelle:

FX XXX XXX xxxx x

Le sanitaire est un des axes de recherche de l'ITA plant de pomme de terre



1. Prévenir des pathogènes émergents et conforter la qualité sanitaire des plants certifiés de pomme de terre et des territoires de production grâce à des approches innovantes



Cortège phytosanitaire



Les maladies émergentes
Épidémiologie chez le végétal,
l'animal et l'homme

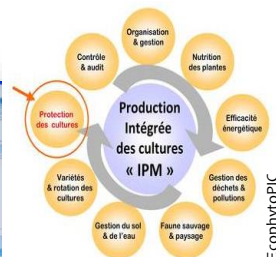
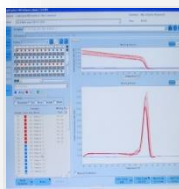


Changements
globaux

Evolution du
cortège
parasitaire

Prévention
et protection

Analyse de risque,
anticipation et
développement d'outils



EcophytoPIC

- **Réseaux d'épidémio-surveillance** sur les pathogènes résidents majeurs (jambe noire, virus Y, mildiou,...), réglementés et émergents (Zebra chip, ravageurs..)
- **Mise au point et transfert de méthodes** performantes pour détecter, identifier et quantifier les pathogènes
- **Epidémiologie** des bioagresseurs majeurs et émergents et interactions avec la plante et le sol
- **Développer et transférer des innovations dans les méthodes de protection** : résistance, biocontrôle, ITK
- **Protection intégrée** en combinant des leviers et outils
- **Expertise**

La réactivité lors des suspicions : un système ayant fait ses preuves

La procédure de règlement des interceptions et suspicions

Dès le début du litige, l'exportateur contacte

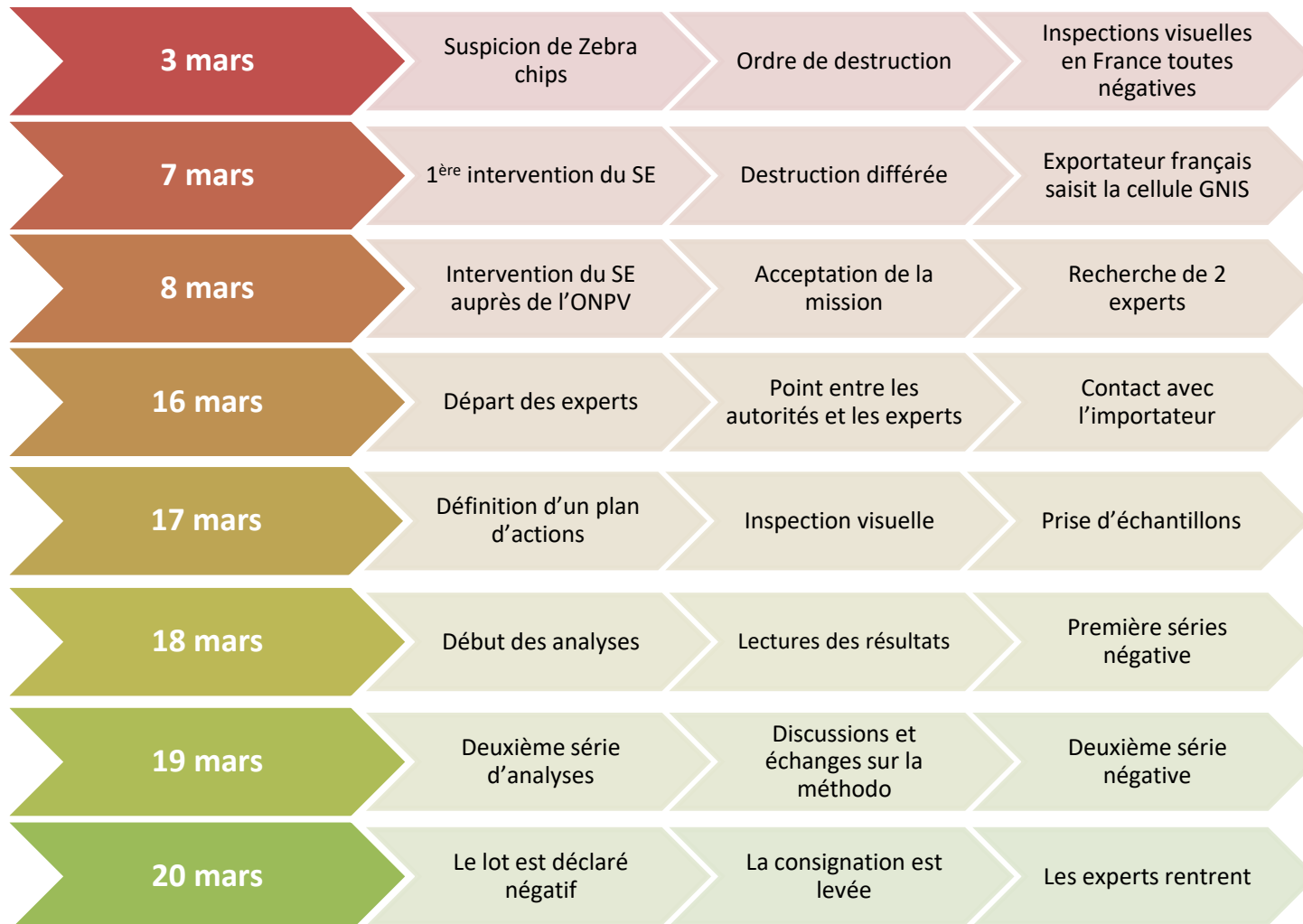
Le Service économique de l'Ambassade du pays

Le SEMAE-SOC : le Secrétaire général de la Section et le Contrôleur national

- **Le Service économique**
 - se renseigne sur la nature du blocage ; réglementaire, documentaire, parasitaire.
- **Le Contrôleur National SOC**
 - Récupère les informations ayant permis la délivrance du Certificats phyto:
 - Fiches de contrôles, résultats en végétations, analyses, enquête de traçabilité
- **Le secrétaire général du Semae**
 - Organise la consultation professionnelle pour identifier la nécessité ou non d'envoyer une mission sur place.

La réactivité lors des suspicions : un système ayant fait ses preuves

Exemple du Nicaragua (2018)



Une caisse FMSE basée sur la prévention



Historique de la caisse de calamité depuis les années 2000

Accord de financement avec les pouvoirs publics

- Transfert en 2013 vers le FMSE (1ère section opérationnelle)
- Un cahier des charges contraignant pour éviter l'apparition des maladies réglementées
- Aucun cas positif sur le plant français depuis 12 ans (*contre 3 interceptions de lots positifs en 2018 provenant des Pays-Bas*)
- Dispositif volontaire mis en place par les producteurs

Une responsabilisation financière des producteurs

Un système (certification, RDI, FMSE, export etc.) autofinancé par les professionnels :

- 300 € par ha et par an appelés aux producteurs par les OP
 - 260 € par ha et par an au travers de la CVO
- partagée à parité entre producteurs et metteurs en marché



Réunion nationale FN3PT et OP, Bretagne 2016

Un système sanitaire fort = une compétitivité préservée



- Des surfaces en progression de 5% par an
- Des exports qui ont doublé en 10 ans
- Un chiffre d'affaire producteurs de **220 millions d'euros**
- **120 millions d'euros** de chiffre d'affaire export par an
- Une balance commerciale positive de **60 millions d'euros**
- En 2017, **300 000 euros** de litiges évités à l'export pour suspicions d'ONR
- Un budget de **2 millions d'euros** consacré à la recherche sur le sanitaire par les producteurs *(sur un budget total de 6 millions)*